ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Successions et liberalites

Question écrite n° 31122

Texte de la question

Reponse. - La suggestion de l'honorable parlementaire ne peut etre retenue. Elle serait contraire au principe selon lequel les droits d'enregistrement sont acquis au Tresor tels qu'ils ressortent des stipulations des actes conclus. Cela dit, il est rappele que les parties a l'acte peuvent renoncer a une clause d'accroissement.

Texte de la réponse

Reponse. - La suggestion de l'honorable parlementaire ne peut etre retenue. Elle serait contraire au principe selon lequel les droits d'enregistrement sont acquis au Tresor tels qu'ils ressortent des stipulations des actes conclus. Cela dit, il est rappele que les parties a l'acte peuvent renoncer a une clause d'accroissement.

Données clés

Auteur : M. Jeandon Maurice
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 31122
Rubrique : Enregistrement et timbre
Ministère interrogé : budget
Ministère attributaire : budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 octobre 1987, page 5597
Réponse publiée le : 18 janvier 1988, page 223